

BTS Tourisme

Diplôme d'État de niveau 5, BAC+2 – Code NSF
334 – Inscrit au RNCP



Les objectifs

Le BTS tourisme ou Brevet de Technicien Supérieur de tourisme est un programme de formation de niveau 5 Bac+2 reconnu par l'État et inscrit au RNCP.

C'est dans le but de répondre, au mieux, aux évolutions du secteur d'activité touristique et aux problématiques actuelles des entreprises que cette formation diplômante a été conçue.

Les débouchés métiers

- Conseiller Voyages ;
- Forfaitiste ;
- Conseiller billetterie ;
- Agent réceptif ;
- Agent d'escale ;
- Guide accompagnateur ;
- Agent d'exploitation (ou de planning) ;
- Délégué réceptif (ou correspondant local) ;
- Gestionnaire des allotements terrestres ;
- Gestionnaire aérien ;
- Chargé de marketing ;
- Chargé de communication ;
- Commercial ;
- Chargé de qualité/SAV ;
- Conseiller en séjour ;
- Chargé d'animation numérique de territoire ;
- Chargé de promotion du tourisme local ;
- Technicien d'accueil touristique ;
- Employé de loisirs ou d'attraction ;
- Gestionnaire d'équipement ou de site (culturel, de loisirs ou de sport) ;
- Responsable d'accueil ;
- Agent de développement touristique ...

Les infos

Formation en alternance

2 jours de cours / 3 jours en entreprise

1351 h de cours sur deux ans

BAC ou niveau 4 exigé

Prochaine rentrée : septembre 2026

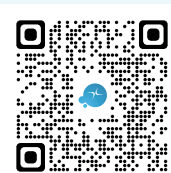
Certification

Le BTS tourisme ou Brevet de Technicien Supérieur Tourisme est une formation professionnelle enregistrée au RNCP.

Le programme est composé de 3 blocs de compétences :

- RNCP37890BC01 – Gestion de la relation clientèle touristique ;
- RNCP37890BC02 – Elaboration d'une prestation touristique ;
- RNCP37890BC03 – Gestion de l'information touristique.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site de l'académie de Paris.



Le programme de formation

Programme de la 1^{ère} année

Blocs de compétences professionnels :

- Gestion de la Relation Clientèle ;
- Elaboration d'une prestation touristique ;
- Gestion de l'information touristique.

Autres matières enseignées :

- Tourisme et Territoires ;
- Culture Générale et Expression ;
- Communication LVA : anglais ;
- Communication LVA : espagnol.

Programme de la 2^{ème} année

Blocs de compétences professionnels :

- Gestion de la Relation Clientèle ;
- Elaboration d'une prestation touristique ;
- Gestion de l'information touristique.

Autres matières enseignées :

- Tourisme et Territoires ;
- Culture Générale et Expression ;
- Communication LVA : anglais ;
- Communication LVA : espagnol.

Rythme et tarif

En initial

- Frais de concours : 15€ ;
- Frais de dossier : - ;
- Frais de scolarité 1^{ère} année : 4 800€ ;
- Frais de scolarité 2^{ème} année : 5 000€.

En alternance

Le rythme hebdomadaire est de 2 jours de cours théorique à l'école pour 3 jours en stage pratique dans l'entreprise. c'est ainsi que le contrat d'alternance peut prendre la forme d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Avec l'activité de l'industrie touristique, l'apprenti pourrait être amené à travailler le week-end.

Par ailleurs, le parcours de formation est pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise avec laquelle le stagiaire a signé le contrat d'alternance.

